



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 avril 2023, adressée au Secrétaire général par les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, les Émirats arabes unis et la Suisse, en étroite collaboration avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu de la réunion que le Groupe a tenue au sujet de la situation au Soudan du Sud (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Lana Zaki **Nusseibeh**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**

La Représentante permanente de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pascale **Baeriswyl**



Annexe à la lettre datée du 5 avril 2023 adressée au Secrétaire général par les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité : résumé de la réunion sur la situation au Soudan du Sud, tenue le 20 février 2023

Le 20 février 2023, le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion consacrée à la situation au Soudan du Sud. Ses membres ont entendu un exposé de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, Sara Beysolow Nyanti, accompagnée de représentants de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de l'équipe de pays des Nations Unies. La réunion s'est achevée par l'examen des recommandations clés formulées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des observations complémentaires faites par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont posé des questions sur la participation effective des femmes à la prise de décision publique, y compris au processus de révision constitutionnelle et aux prochaines élections, sur les représailles contre les bâtisseuses de la paix, les défenseuses des droits humains et les organisations dirigées par des femmes, sur la violence à l'encontre des femmes en tant qu'électrices et candidates au processus électoral, et sur la capacité de la Mission et de l'équipe de pays de traiter toutes ces questions de manière efficace. D'autres questions étaient axées sur les violences sexuelles liées au conflit et leur augmentation inquiétante au cours de l'année écoulée, sur la mise en œuvre des plans d'action adoptés par les forces armées et la police pour lutter contre les violences sexuelles liées au conflit, sur la responsabilité des auteurs de ces actes et sur l'état des législations actuelles ou en cours d'élaboration, telles que celles relatives à la protection des victimes et des témoins. En outre, les membres du Conseil ont également demandé précisément comment augmenter le pourcentage de femmes dans les institutions du secteur de la sécurité et dans les patrouilles de la mission de maintien de la paix, et si une perspective de genre était intégrée dans les évaluations et les interventions visant à faire face aux chocs liés au climat, tels que les inondations.

Principaux points soulevés à la réunion

- Depuis la dernière réunion du Groupe informel d'experts il y a deux ans, le Conseil de sécurité a renforcé les dispositions concernant les femmes et la paix et la sécurité dans ses décisions sur le Soudan du Sud, à la fois pour ce qui est du mandat de la mission de maintien de la paix et du comité des sanctions. Le Conseil de sécurité a également entendu, à six occasions distinctes depuis février 2021, des exposés de Sud-soudanaises membres de la société civile, qui ont, à plusieurs reprises, exprimé leur inquiétude au sujet des quotas non atteints pour les femmes, en raison du manque de volonté politique, de la lenteur de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix relatives à l'égalité des genres et des niveaux élevés de violence sexuelle liée au conflit.

- En août 2022, les signataires de l'Accord de paix ont convenu d'une nouvelle feuille de route pour prolonger la transition de 24 mois afin de permettre l'exécution des principales activités non encore accomplies, telles que l'unification des Forces unifiées nécessaires, la tenue d'élections et la rédaction d'une nouvelle constitution. Certains groupes de femmes ont déploré le faible niveau de participation des femmes aux décisions concernant la feuille de route.
- Suite à la sortie de l'impasse politique, l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a adopté une législation importante à la fin de 2022. Toutefois, d'autres projets de loi prioritaires concernant la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, restent en suspens, tels que le projet de loi sur le droit de la famille et le projet de législation contre la violence fondée sur le genre, dont le débat n'est pas encore prévu. Les violences sexuelles liées au conflit, par exemple, ne constituent toujours pas un crime de guerre à part entière dans la législation sud-soudanaise.
- Le quota de 35 % de femmes prévu dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud n'a toujours pas été atteint. En général, la représentation des femmes aux réunions d'experts et aux consultations organisées par la Commission nationale de révision constitutionnelle reconstituée est limitée. L'un des cinq Vice-Présidents du pays, la Présidente de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée et la Vice-Présidente du Conseil des États sont des femmes. Il y a également plusieurs femmes ministres, mais seul un des 10 États et deux régions administratives est dirigé par une femme. Malgré des obstacles juridiques, coutumiers et socioculturels majeurs, de nombreuses Sud-Soudanaises sont prêtes à occuper des postes de décision. Par conséquent, le recours à des mesures temporaires spéciales et à des quotas, tel que prévu par l'Accord revitalisé, offre la possibilité d'assurer une plus grande représentation des femmes dans les mécanismes et les institutions dudit Accord et dans les prochaines élections.
- Les efforts visant à intégrer les groupes qui n'ont pas signé l'Accord revitalisé, notamment dans le cadre du processus de paix de Rome, mené sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio se poursuivent, bien qu'aucune information n'ait été fournie sur la participation des femmes ou les questions de genre au titre du processus. Récemment, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, a gracié 71 prisonniers, dont sept femmes.
- L'unification des forces armées se poursuit, mais est entravée par un manque de financement et de moyens logistiques, notamment pour les ex-combattantes et femmes associées aux groupes armés qui restent dans des zones de cantonnement pendant longtemps, supportant des conditions difficiles, telles que des inondations dans certaines des zones.
- La MINUSS, ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement mettent en œuvre un projet visant à intégrer la dimension de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. Le projet vise entre autres à constituer et à mettre en service plusieurs réseaux de femmes ainsi qu'à créer des espaces d'accueil adaptés aux femmes au sein des institutions du secteur de la sécurité. La MINUSS, sous la direction du Chef de la police, a collaboré avec les services de la Police nationale sud-soudanaise pour leur permettre de mieux prévenir et prendre en charge les cas de violence fondée sur le genre dans l'ensemble du pays, notamment grâce à la formation et à la colocalisation.

- Parmi les autres interventions récentes menées par ONU-Femmes et le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, on peut citer le soutien apporté au Gouvernement au titre de l'élaboration et de l'adoption de la deuxième phase du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité ; la présentation au Ministère de la justice d'une analyse exhaustive de 27 lois sur les questions de genre, afin d'éclairer les réformes législatives et le processus d'élaboration de la constitution et de contribuer à l'élimination de la discrimination fondée sur le genre ; le renforcement de la capacité des unités spéciales de protection de la police de surveiller et de prendre en charge la violence liée au genre ; l'octroi à plus de 1 100 femmes d'un accès à des débouchés économiques grâce à la création de petites entreprises par l'intermédiaire de plus de 120 associations villageoises d'épargne et de crédit et à l'amélioration de cinq centres d'autonomisation économique des femmes.
- En février 2022, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement provisoire d'union nationale ont organisé une conférence de haut niveau de trois jours sur le rôle directeur des femmes. Plusieurs participantes ont exigé la parité, même si les 35 % n'ont pas été atteints. Environ 500 femmes, ainsi que le Président, les Vice-Présidents, plusieurs ministres, des membres des parlements, le Gouverneur et d'anciens Présidents d'autres pays africains, y ont participé. Avant la conférence, le Pape François, l'archevêque de Canterbury et le modérateur de l'Église d'Écosse se sont rendus au Soudan du Sud dans le cadre de leurs missions œcuméniques en Afrique et ont souligné la nécessité pour les femmes de participer aux processus politiques et décisionnels.
- La situation en matière de sécurité s'est détériorée dans plusieurs endroits, en particulier dans le Ouarrap, l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, l'Unité, le Haut-Nil et le Jongleï. Les affrontements ont causé des déplacements massifs et un nombre important d'enlèvements et de cas de violence sexuelle liée au conflit.
- En octobre 2022, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue au Soudan du Sud pour demander une mise en œuvre rapide des plans d'action des forces armées et de la police sur la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit, une formation complète et un contrôle des forces unifiées, ainsi que le retrait du pouvoir des personnes soupçonnées de manière crédible d'avoir commis des actes de violence sexuelle liée au conflit. Les progrès réalisés dans le cadre des plans d'action constituent un indicateur de la consolidation de la paix et un critère d'allègement des sanctions et de retrait de la liste établie à l'annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits. L'Organisation des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec le Comité mixte d'application du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, et le Ministère des affaires étrangères dirige une réunion mensuelle au cours de laquelle l'application du Plan d'action commun est examinée. En revanche, celle du plan d'action de la police a progressé plus lentement.
- L'ONU a confirmé 299 cas de violence sexuelle liée au conflit en 2022, contre 194 en 2021. L'absence de services, le manque de protection des victimes et des témoins, l'intimidation et les représailles à l'encontre des organisations de femmes et des défenseuses des droits humains empêchent la dénonciation des violations desdits droits. La majorité des cas sont attribués à des groupes armés non étatiques, y compris les forces de défense civile et les milices communautaires, mais 38 % sont encore attribués aux forces armées et 5 % à la police. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées lorsqu'elles

mènent des activités de subsistance essentielles, se rendent à l'école et en reviennent, et fuient les hostilités.

- L'ONU aide également les femmes libérées après avoir été enlevées par l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition dans l'Équatoria-Occidental, et notent la présence de 93 enfants nés de la violence sexuelle liée au conflit au sein de ce groupe, qui risquent d'être stigmatisés et frappés d'ostracisme.
- L'impunité pour les crimes graves, y compris les violences sexuelles, reste généralisée. Pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder à la justice et de demander des comptes, la MINUSS a aidé les acteurs de la justice civile et militaire à déployer des tribunaux civils et militaires mobiles dans tout le Soudan du Sud. La MINUSS a aidé la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à déployer 11 cours martiales générales afin de promouvoir la mise en cause des auteurs de crimes graves, y compris de violence sexuelle et de violence sexuelle liée au conflit. Elle a également fourni une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités de la Direction afin d'enquêter sur les violences sexuelles et d'en poursuivre les auteurs, et de garantir une approche centrée sur les victimes tout au long du processus. En outre, elle a appuyé le déploiement d'un tribunal itinérant spécial conjoint pour traiter les crimes graves, y compris les violences sexuelles, liés à la migration du bétail dans les zones frontalières des États du Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap. Les membres de la communauté et les responsables locaux ont indiqué que le tribunal itinérant spécial conjoint avait contribué à la paix et à la stabilité, accru le nombre de rapatriés et instauré une confiance dans le système judiciaire officiel.
- L'Organisation des Nations Unies continue de recenser les cas de représailles et d'intimidation à l'encontre des défenseuses des droits humains et s'efforce d'étendre leurs réseaux à tous les États, ainsi que de mettre la dernière main aux orientations relatives à la manière d'aider les personnes cherchant une protection dans les locaux de la MINUSS.
- Quelque 9,4 millions de personnes, soit plus des trois quarts de la population sud-soudanaise, devraient avoir besoin d'une aide humanitaire en 2023, et le plan d'aide humanitaire n'a reçu que 1 % des fonds nécessaires depuis le début de l'année. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée.
- Les chocs liés au climat, notamment les inondations de grande ampleur, sont à l'origine d'une grande partie de l'augmentation des besoins humanitaires, et l'ONU veillera à ce que la question de l'égalité des genres soit au cœur de ses travaux sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.
- L'attention et les ressources accordées aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes seront cruciales pour répondre aux demandes croissantes de soutien. Il s'agit notamment des prochaines élections et du processus de révision constitutionnelle, de la nécessité de mener à bien la réforme politique au niveau national et le changement au niveau communautaire, et des importants investissements effectués par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, la consolidation de la paix et les services destinés aux victimes de la violence fondée sur le genre.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts¹.

Lors des prochaines négociations sur le renouvellement du mandat de la MINUSS, le Conseil de sécurité devrait conserver les références renvoyant dans sa résolution 2625 (2022) aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment celles relatives à la responsabilité et à la justice transitionnelle, et envisager d'y apporter les ajouts suivants :

- La formulation du paragraphe 14 de la résolution pourrait être mise à jour pour englober une expression de regrets au sujet du faible niveau de participation des femmes à la feuille de route de la transition et exiger leur participation effective à sa mise en œuvre, ainsi qu'à la rédaction de la constitution, à l'unification des forces armées, à la création et au lancement de mécanismes de justice transitionnelle et à la préparation des élections, en tenant dûment compte des déplacées et réfugiées.
- Dans le même paragraphe, le Conseil de sécurité a demandé aux parties « de convenir qu'il faut protéger contre les menaces et les représailles les organisations dirigées par des femmes et les femmes qui œuvrent pour la paix et créer un environnement sûr leur permettant de mener leurs activités librement et en toute sécurité ». Cet appel pourrait être élargi pour englober une demande pour que la Mission améliore son rapport au Conseil de sécurité sur ces questions.
- Aux paragraphes consacrés à l'aide humanitaire et aux conditions de sécurité propices à son acheminement, il pourrait être ajoutée une référence à la nécessité de consulter et d'impliquer de manière adéquate les femmes dans l'acheminement et la planification de l'aide humanitaire et de prendre dûment en considération leur rôle de chef de file dans la gestion des camps.
- Compte tenu de l'augmentation alarmante des violences sexuelles liées au conflit en 2022, le Conseil de sécurité devrait demander au Gouvernement de s'attacher en priorité à assurer l'application complète et accélérée du Communiqué conjoint de 2014 du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et du plan d'action de la police sur le même sujet. Le Conseil devrait exhorter le Gouvernement à mettre à jour le cadre juridique du pays, notamment en élaborant, en adoptant et en mettant en œuvre une loi autonome sur la protection des victimes et des témoins, en adoptant une législation sur les violences sexuelles liées aux conflits en tant que crime international, conformément aux normes internationales, et en accélérant l'adoption d'une loi contre les violences fondées sur le genre. En outre, le Conseil devrait demander au Gouvernement de faciliter l'accès des personnes survivantes à des services multisectoriels et de donner la priorité à la justice et aux réparations.
- La formulation du paragraphe 16 pourrait être renforcée en y englobant un appel invitant le Gouvernement à mettre en œuvre le Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants, y compris le

¹ Ces recommandations sont tirées des propositions de personnes qui ont participé à la réunion ou de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion, et ne constituent pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ou des membres du Conseil de sécurité.

viol et d'autres formes de violence sexuelle, signé en 2020 avec l'Organisation des Nations Unies, et à renforcer le cadre juridique global pour sauvegarder les droits de l'enfant au Soudan du Sud.

- Le Conseil de sécurité pourrait demander que les rapports du Secrétaire général comportent une analyse plus approfondie des questions de genre, en accordant une attention particulière aux raisons qui expliquent la sous-représentation persistante des femmes dans la prise de décision et la persistance de niveaux élevés de violence sexuelle. Le Conseil pourrait encourager la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à publier dans ses rapports trimestriels le pourcentage de représentation des femmes dans chacune des institutions de transition de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.
- Le Conseil de sécurité pourrait saluer l'investissement de la Banque mondiale dans l'autonomisation économique des femmes et encourager d'autres partenaires internationaux à renforcer leur soutien aux personnes survivantes de la violence fondée sur le genre.
- Le Conseil de sécurité pourrait saluer les efforts déployés pour adopter un deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité et encourager l'allocation de ressources à sa mise en œuvre adéquate.

Les Coprésidents ont remercié tous les participants et se sont engagés à assurer le suivi des importantes questions soulevées lors de la réunion.
